

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VILLIERS SERENITE

Code ISIN : FR0010717827

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

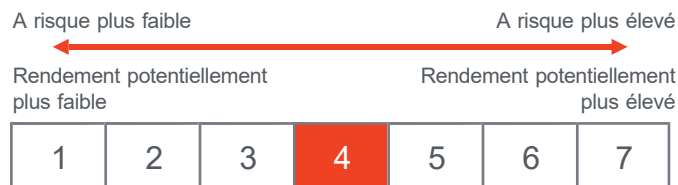
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de maximiser la performance du fonds par une gestion active des marchés actions et obligations dans le cadre d'une allocation stratégique de long terme composée de produits de taux et au maximum de 35% d'actions.
- Le FCP Villiers Sérénité est le fonds profilé qui correspond au profil de risque prudent au sein d'une gamme de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique en produits de taux, il constitue un investissement faiblement exposé au risque des marchés d'actions.
- L'indicateur de référence pour information est défini par :
 - 25% MSCI EMU est un indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les plus grosses capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEMUI(NR)).
 - 75% Bloomberg Barclays Euro Aggregate : indice composé de toutes les émissions à taux fixe en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an et appartenant à la catégorie de notation « Investment Grade ». Les titres composant l'indice ont un encours supérieur ou égal à 300 millions d'euros. Cet indice est disponible à l'adresse suivante : <http://index.barcap.com>
- L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue, sur une base discrétionnaire, une allocation sur les sources de performance suivantes :
 - allocation tactique des classes d'actifs** : vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.
 - diversification des thèmes d'investissement** : afin d'optimiser le profil rendement-risque, le gérant affine l'allocation tactique en diversifiant les thèmes d'investissement via des OPCVM et instruments financiers (classes d'actifs, types d'émetteurs, zones géographiques, types de capitalisation boursière...).
 - choix des supports d'investissement** : sélection des OPCVM gérés par les spécialistes du Groupe HSBC et des instruments financiers qui offrent la meilleure exposition à chaque thème.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- Le FCP est exposé au maximum à 35% aux marchés actions, français et européens via des investissements dans des parts ou actions d'OPC.
- Le FCP est également investi en produits de taux (monétaires et / ou obligataires). Le FCP peut investir en dette privée et/ou publique, dans la limite de 100% de l'actif.
- Le FCP est essentiellement investi sur des émetteurs « investment grade » (notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's ou équivalent).
- Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions, de taux et de change. L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des titres intégrant des dérivés, notamment des EMTN, dans la limite de 100%.
- Le FCP peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Le résultat net et les plus-values nettes sont capitalisés ou redistribués chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans (8 ans dans le cadre d'un contrat d'assurance vie). Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans (ou 8 ans dans le cadre d'un contrat d'assurance vie).
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 4.
- Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés de taux et actions.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
 - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

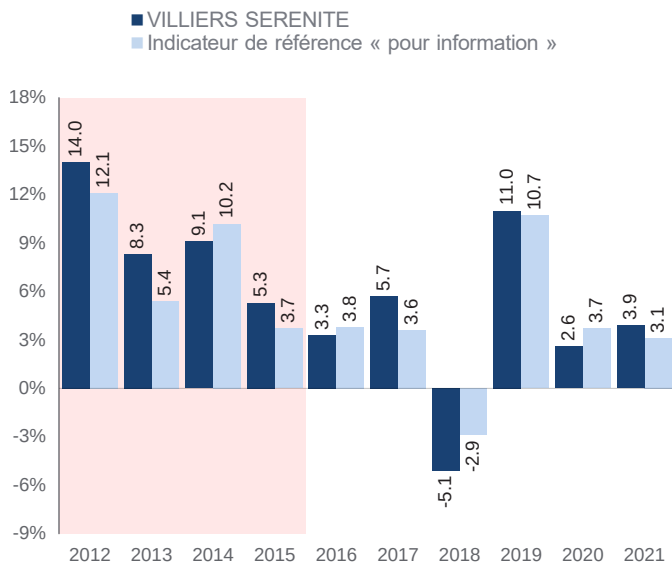
Frais courants	0,52%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 2 avril 2001.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, sur la valeur liquidative du 4 janvier 2016, l'objectif de gestion a été modifié.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part est une part de capitalisation et / ou distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.